ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

procédures

Question écrite n° 32513

Texte de la question

M. Denis Jacquat rappelle à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, la réponse qu'elle a donnée à sa question écrite n° 24697, à propos de l'application de l'article R. 162 du code du domaine de l'Etat aux collectivités locales. Il attire, en effet, son attention sur le fait que si les litiges relatifs au domaine public des collectivités locales relèvent le plus souvent de la compétence du juge administratif, il n'en est pas de même en cas de contestation par un particulier d'un titre de recette émis à son encontre par une collectivité publique à la suite d'un dommage causé à un domaine public ou à un domaine privé. En ce cas, le litige relève en effet de la compétence des juridictions judiciaires. La question se pose alors de savoir si les dispositions de l'article R. 162 précité du code du domaine de l'Etat dispensant du ministère d'avocat les instances intéressant les biens domaniaux ou auxquels le service des domaines est partie, sont transposables aux collectivités locales, comme l'expression « la même faculté appartient à l'administration » pourrait le laisser croire. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, confirme à l'honorable parlementaire les termes de sa réponse à la question écrite n° 24697 publiée au Journal officiel du 5 avril 1999 par laquelle il lui précisait que l'article R. 162 du code du domaine de l'Etat ne s'applique pas aux instances intéressant le domaine public des collectivités territoriales. Il l'informe en outre qu'aucun texte ne prévoit, pour ce qui concerne les collectivités territoriales, de dispositions analogues à celles de l'article R. 162 du code du domaine de l'Etat.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32513
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4086
Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5637